



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation :** jeudi 02 novembre 2023

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX SUR ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Christophe MESPLEDE (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Cyril DUPIN (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX SUR ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX SUR ADOUR)

#### Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Francine COUDROY (PONTONX SUR ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX SUR ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

#### Représentés :

Patrick POSTIS représenté par Christophe MESPLEDE (LESGOR)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	25
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	28

**N° DEL20231109-007**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX AVEC LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONT-DE-MARSAN ET DU PAYS DES SOURCES**

Monsieur le Président indique qu'il a été saisi d'une demande du Centre hospitalier intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des sources, désireux de bénéficier de la mise à disposition d'un bureau au sein du bâtiment hébergeant le CIAS, à raison d'une demi-



journée ou une journée par semaine, pour accueillir les services du pôle de santé mentale de l'hôpital.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette sollicitation, qui permet d'offrir un service complémentaire à la population de notre intercommunalité. Cette mise à disposition serait consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable pour deux années supplémentaires sur demande expresse.

Un projet de convention d'utilisation des locaux, joint à la présente délibération, a été rédigé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

Approuve les termes de la convention d'utilisation des locaux jointe à la présente délibération.

**ARTICLE 2 -**

Autorise le Président à signer la convention susmentionnée.

**Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Laurent CIVEL**